



Collectivités forestières

Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Forêts locales, intérêt général

WEBINAIRE

📅 29 mai 2026

📍 Visioconférence



S'INSCRIRE

PROGRAMME

OLD : identifier les noms sur les surfaces à débroussailler de votre commune

Le Président Francis CROS et le conseil d'administration de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée ont le plaisir de vous inviter à une session dédiée au nouvel outil cartographique conçu pour localiser les zones à débroussailler, une solution innovante issue du partenariat entre les Communes forestières et OPenIG, plateforme régionale autour de l'information géolocalisée, qui se tiendra le :

29 mai 2026, de 10h à 12h30

En visio-conférence

✦ Informations générales

Ce webinaire vous propose de découvrir un nouvel outil développé par les Communes forestières et OPenIG, dédié à la gestion des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD). Il vous permettra de mieux comprendre les enjeux réglementaires liés aux OLD et de les appliquer concrètement sur votre territoire.

Vous apprendrez notamment à identifier les propriétaires concernés, à engager une démarche opérationnelle à l'échelle communale et à arbitrer les éventuelles superpositions d'obligations. Ce temps d'échange sera également l'occasion de vous approprier l'outil pour vous faciliter la gestion et le suivi des surfaces à débroussailler.

Cette formation est conçue à partir des besoins identifiés des collectivités territoriales et de leurs élus, dans le cadre de leurs compétences et obligations.

Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

5 Rue Gaston Planté 34790 GRABELS • 04 11 75 85 17

occitanie@communesforestieres.org • [f](#) • [in](#) • collectivitesforestieres-occitanie.org



Objectifs généraux

- Objectif 1 : Comprendre les enjeux de la réglementation sur les Obligations Légales de Débroussaillement
- Objectif 2 : Appliquer concrètement les Obligations Légales de Débroussaillement sur le territoire communal
- Objectif 3 : Découvrir un nouvel outil de gestion des Obligations Légales de Débroussaillement

Objectifs opérationnels

- Objectif 1 : Engager une démarche de mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillement
- Objectif 2 : Identifier les propriétaires de la communes concernés par les Obligations Légales de Débroussaillement
- Objectif 3 : Arbitrer les superpositions

Modalités pratiques

En visio-conférence

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques et contextualisés
- Études de cas pratiques
- Support de formation

RENSEIGNEMENTS

Samuel PONT

06 81 24 75 17

samuel.pont@communesforestieres.org



🕒 Déroulé indicatif de la journée

10h00

Ouverture du webinaire

→ 10h15

Présentation des intervenants
Présentation des objectifs du webinaire

Les intervenants se présenteront pour que chacun puisse identifier les compétences et les contacts qui pourront être sollicités après le webinaire

Samuel PONT, Responsable Forêt et Foncier, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

John PELLIER, Directeur Adjoint, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

Ruth LAVIE, Cheffe de projet Géomatique, OPenIG

10h15

Cadre réglementaire des Obligations Légales de Débroussaillage

→ 10h30

Définitions et fondements législatifs : Code forestier
Périmètres : zones OLD communales, abords de constructions
Responsabilités : propriétaires, collectivités, aménageurs
Contrôles, sanctions et enjeux régionaux

Pour vous permettre d'agir en toute connaissance de cause, cette partie revient sur les fondamentaux du cadre réglementaire des Obligations Légales de Débroussaillage.

Samuel PONT, Responsable Forêt et Foncier, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

10h30

Présentation de l'outil cartographique

→ 10h45

Finalité : simplifier l'identification des zones à débroussailler
Co-construction avec OPenIG : expertise SIG et données régionales
Données et limites d'utilisation

Cette partie est consacrée à la présentation de l'outil cartographique développé pour simplifier l'identification des zones soumises aux Obligations Légales de Débroussaillage.

Samuel PONT, Responsable Forêt et Foncier, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie



10h45

→ 11h10

Démonstration de l'interface cartographique

Navigation dans l'interface : zoom, couches, repères
Visualisation des périmètres OLD et buffers réglementaires
Arbitrage automatique des superpositions
Recherche par commune, par navigation
Module d'impression

Cette partie vous propose une démonstration de l'interface cartographique et de ses principales fonctionnalités.

Samuel PONT, Responsable Forêt et Foncier, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

Ruth LAVIE, Cheffe de projet Géomatique, OPenIG

11h10

→ 11h20

Exports automatiques par commune

Extraction SIG : périmètres OLD
Rapport PDF : cartes et analyse réglementaire, indicateurs, liste de propriétaires
Tableau Excel : parcelles, propriétaires impactés, surfaces

Afin de faciliter l'exploitation des résultats, cette séquence vous présente les différents exports disponibles.

Samuel PONT, Responsable Forêt et Foncier, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

Ruth LAVIE, Cheffe de projet Géomatique, OPenIG

11h20

→ 11h35

Cas pratiques

Cas 1 : habitat diffus – obligations multiples
Cas 2 : secteurs à forte superposition
Cas 3 : lien avec la mise en place des OLD (PCD, chantiers collectifs)

Pour mettre en perspective les apports de l'outil, cette partie s'appuie sur plusieurs cas pratiques représentatifs de situations rencontrées sur le terrain.

Samuel PONT, Responsable Forêt et Foncier, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie



11h35
→ 11h55

Valeur ajoutée des acteurs et différents bénéficiaires du partenariat pour les élus

Rôle d'OPenIG

- Mise à disposition des référentiels géographiques régionaux (dont BD forêt, cadastre, BD TOPO, orthophotos)
- Garantir la qualité et l'actualité des données (services WMS/WFS)
- Optimiser les performances de calcul et de visualisation
- Assurer la compatibilité avec l'écosystème SIG des collectivités
- Pérenniser la diffusion de l'outil à l'échelle régionale
- Retour d'expérience auprès de la Fabrique de territoire qui porte le projet OLD national

Rôle des Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

- Expliciter la réglementation OLD pour que l'outil soit le plus fiable possible
- Tester le fonctionnement
- Faire les extractions pour les collectivités
- Se faire le relais des Questions/demandes des collectivités

Deux niveaux de résultats pour les collectivités selon les adhésions

- Présentation des barèmes de cotisation par organisme
- Présentation des livrables selon l'adhésion

Cette partie est consacrée à la présentation des rôles respectifs des acteurs impliqués ainsi qu'aux bénéficiaires du partenariat pour les élus et les collectivités.

Samuel PONT, Responsable Forêt et Foncier, Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie

Ruth LAVIE, Cheffe de projet Géomatique, OPenIG

11h55
→ 12h25

Questions et échanges

Réponses aux questions réglementaires et techniques

Un temps est prévu pour que les participants puissent poser des questions. La parole sera à vous !

12h25
→ 12h30

Conclusion, évaluation et clôture du webinaire

Synthèse finale

Liens et ressources téléchargeables // Contacts pour accompagnement

Session organisée avec le soutien de :



**Collectivités
forestières**

Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Collectivités forestières Occitanie Pyrénées-Méditerranée

5 Rue Gaston Planté 34790 GRABELS • 04 11 75 85 17

occitanie@communesforestieres.org • **f** • **in** • **collectivitesforestieres-occitanie.org**



INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscription

L'inscription est **gratuite, obligatoire et individuelle**. Plusieurs élus ou agents d'une même collectivité peuvent s'inscrire. Les inscriptions sont recommandées au plus tard 3 jours ouvrés avant la formation. Toutefois, des inscriptions tardives peuvent être acceptées sous réserve des capacités d'accueil. Une confirmation d'inscription est adressée par mail quelques jours avant la session ou, en cas d'inscription tardive, au plus tard avant le début de la session.

En cas d'empêchement après inscription, merci de bien vouloir nous en informer.

Public visé et prérequis

Élu territorial (quel que soit le mandat en cours) et agent de collectivités (toute catégorie confondue).
Aucun prérequis n'est attendu.

Accessibilité

Nos formations sont ouvertes à tous. Merci de nous informer dès l'inscription de toute situation nécessitant une adaptation afin de nous permettre d'assurer les conditions d'accueil appropriées.

Modalités d'évaluation

Questionnaire à chaud complété à l'issue de la formation avec possibilité d'échange avec le formateur afin de revenir sur les points nécessitant clarification.

A l'issue de la session

Un mail récapitulatif comprenant les éléments essentiels de la session sera adressé à l'ensemble des participants.

Nous vous remercions de vérifier / compléter les informations saisies sur la feuille d'émargement le jour de la session.

Une attestation de participation à la session pourra être délivrée sur simple demande.

Notre équipe reste disponible pour tout échange complémentaire ou besoin d'information.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur applicable aux actions de formation est consultable sur notre site internet : www.collectivitesforestieres-occitanie.org/formation/

L'inscription à la formation vaut acceptation de ce règlement.

L'ensemble de l'équipe se tient à votre disposition
pour répondre à vos questions et vous accompagner dans vos projets.